

Nous vous souhaitons une bonne rentrée !

EN ROUTE POUR LA RENTREE 2024-2025

VILLE de
Poisat
Éducation

Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Mail : accueil.mairie@ville-poisat.fr

Site : ville-poisat.fr

Tél : 04 76 25 49 75

Accueil du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA)

Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h.

Au Centre Socio Culturel et Sportif (CSCS)

Mail : contact.cscs@ville-poisat.fr

Tél : 04 76 25 89 19

Comité consultatif éducation

C'est une instance municipale qui réunit les différents acteurs éducatifs locaux : écoles, service enfance jeunesse et vie associative, relais petite enfance, multi-accueil Bout'chou, associations, parents d'élèves, et les élues référentes...

Le comité est ouvert à tous les parents pour échanger sur les projets menés autour de l'éducation ou à co-construire entre acteurs.

Fréquence : 5 fois par an à 18h30 en mairie -> 1^{er} comité de l'année **mardi 24 septembre 2024 à 18h30**.

Pour recevoir les invitations et comptes rendus des réunions, veuillez en faire la demande à coordination.cscs@ville-poisat.fr

Le Projet Éducatif Local (PEL) & le Projet Éducatif De Territoire (PEDT)

Le PEL est un outil de travail permettant une continuité, une cohérence éducative et une mutualisation d'actions. Mis en place en collaboration avec les acteurs de la vie locale, il porte des actions sur plusieurs thématiques : petite enfance, jeunesse et intergénérationnalité. Renouvelé en juin 2023, il est d'actualité jusqu'en 2026.

Le PEDT concerne principalement les enfants de la maternelle à l'élémentaire, l'organisation des temps scolaires et la mise en cohérence des différents temps de l'enfant. Sur l'année 2024-2025, un travail d'évaluation et de réécriture va se mettre en place. Porté par le service enfance jeunesse et vie associative et favorisant un travail partenarial, il se fera grâce à un dialogue et en concertation avec les différents acteurs : écoles, familles, associations et enfants.

Vous pouvez consulter l'intégralité des projets et les synthèses sur le site ville-poisat.fr

ÉLUES RÉFÉRENTES

Adjointe : Isabelle Pigeon

Conseillères municipales : Nathalie Lombardo,
Carol Gaud, Sarah Benallou

Pour aller plus loin : ville-poisat.fr

Vous pouvez consulter le projet pédagogique du service enfance jeunesse, le PEL et le PEDT, livret jeunesse, informations associatives, etc.

Les écoles de Poisat

ECOLE MATERNELLE GERARD PHILIPPE

3 place Gérard Philippe
Tél. : 04 76 24 22 25 / 06 11 17 76 73
mail : ce.0382255v@ac-grenoble.fr

la rentrée des élèves s'effectuera
lundi 2 septembre 2024
à 8h35 pour les moyennes et grandes sections.
Rentrée échelonnée pour les petites sections.

L'école compte 3 classes.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN MERMOZ

18 rue Claude Debussy
Tél. : 04 76 24 43 20
mail : ce.0380859c@ac-grenoble.fr

la rentrée des élèves s'effectuera
lundi 2 septembre 2024

L'école compte 6 classes.

La jeunesse

COLLEGE FERNAND LEGER

Rue Georges Braque à St Martin d'Hères
Tél. : 04 76 25 02 08
Mail : ce.0381812n@ac-grenoble.fr

la rentrée des élèves s'effectuera à partir du
lundi 2 septembre 2024

www.ac-grenoble.fr/collège/smh.fernandleger

LYCEE PABLO NERUDA

41 rue Henri Wallon à St Martin d'Hères
Tél. : 04 76 25 07 22
Mail : ce.0382203n@ac-grenoble.fr

la rentrée des élèves s'effectuera à partir du
lundi 2 septembre 2024

<http://www.ac-grenoble.fr/lycee/pabloneruda.smh/>



Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

Un CMEJ a été mis en place fin 2015. Les enfants et les jeunes élus mènent des projets, liés à la vie de la commune, autour de la solidarité et de l'environnement ; c'est un premier pas dans la découverte de la démocratie et de la citoyenneté. Les élections ont eu lieu en décembre 2023. Le mandat de cette équipe se terminera en décembre 2025.

ACTIONS JEUNESSE

• **Des soirées jeunes à Poisat** : organisées 1 vendredi par période, au C.S.C.S ou en sortie. Ouvertes à partir du CM2, la programmation se fait en lien avec les jeunes.

• **Des dispositifs de financement au BAF / BAFD ou aux projets de départs pour les plus de 16 ans.**

• **Des projets en partenariat** : dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) qui permet une mutualisation de moyens et d'actions entre les communes de Bresson, Eybens et Poisat, les services jeunesse ainsi que le Centre Loisirs et Culture d'Eybens ont mis en place un partenariat autour des actions pour les jeunes.

La commune de Poisat souhaite offrir aux jeunes de 11 à 17 ans un accès facilité aux activités mises en place sur la commune d'Eybens. Cette logique de coopération, avec financement de la commune de Poisat pour bénéficier des tarifs eybinois, doit permettre une diversification des actions pour les jeunes de la commune. Un accès à l'accueil de loisirs jeunes du CLC, des soirées communes Bresson-Eybens-Poisat, des soirées piscine et une Summer Party ou encore un parcours culturel « Culturez-vous »...

Renseignements et informations générales :

• À l'accueil du service enfance jeunesse du lundi au vendredi de 14h30 à 18h.

• Relais vers d'autres acteurs jeunesse : CLC et PIJ d'Eybens, mission locale, CODASE, maison des adolescents...

Les informations sont disponibles sur **ville-poisat.fr**

Pour recevoir les infos jeunesse, merci d'adresser un mail à **contact.cscs@ville-poisat.fr**

Les accueils de loisirs périscolaires

LES TEMPS RELAIS

Les temps relais ont été mis en place avec la réforme des rythmes scolaires. La détente, les jeux libres ou la possibilité de « ne rien faire » sont privilégiés durant ces temps pour veiller au rythme et aux besoins de l'enfant.

Les temps relais sont assurés gratuitement par la commune mais nécessitent une inscription au service enfance jeunesse. Les goûters sont fournis par les parents.

Attention : les inscriptions et annulations se font 48 h à l'avance (jours ouvrés).

L'inscription au temps relais du midi est nécessaire uniquement lorsque votre enfant n'est pas inscrit à la restauration scolaire.

LES ATELIERS PERISCOLAIRES DU SOIR

Ce sont des temps de découverte, de rencontre et de détente, organisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires, sur inscription. Ils sont animés par l'équipe du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA).

Deux types d'ateliers se succèdent :

• **les ateliers découverte de 16h30 à 17h30**, menés par les animateurs ou en partenariat avec des associations ou par des intervenants extérieurs. Pour permettre le bon déroulement de ces ateliers, les enfants sont inscrits pour l'heure entière. Le choix de l'enfant est privilégié pour participer à l'atelier ou être en activité libre.

• **les ateliers libres de 17h30 à 18h30** sont des temps de détente et de jeux libres (dessins, lecture, jeux de société). L'accueil échelonné permet aux parents de retrouver leur enfant dans une ambiance calme et sereine. Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs en autonomie. Les mardis, une aide aux leçons est proposée aux enfants volontaires et assurée par une animatrice. Important : les inscriptions et annulations se font 48h à l'avance (jours ouvrés) au service enfance jeunesse. Les élémentaires étant au gymnase d'Eybens les lundis, les enfants sont à récupérer soit à 17h30 à Fernand Faivre, soit à partir de 18h au CSCS après le trajet avec les animateurs.

LES PASSERELLES

Il s'agit d'un partenariat entre le Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA) et certaines associations poisatières pour accompagner les enfants sur leurs lieux d'activités. Elles concernent les enfants inscrits aux accueils périscolaires du soir ou au centre de loisirs du mercredi après-midi.

L'accompagnement est assuré gratuitement :

- soit par un animateur du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative,
- soit par le référent associatif.

Les passerelles débutent le lundi 16 septembre 2024 sur inscription préalable OBLIGATOIRE auprès du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative (SEJVA) qui coordonne le dispositif. L'organisation d'une passerelle n'est pas systématique et toute mise en place est formalisée par une convention entre l'association et le service enfance jeunesse.

Informations et inscriptions dès le 7 septembre 2024 au Forum des Associations.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

C'est un temps éducatif autour de l'alimentation, du plaisir de la table, du vivre ensemble, et s'inscrivant dans une démarche de limitation du gaspillage alimentaire.

Le restaurant scolaire ouvre ses portes le jour de la rentrée, le 2 septembre 2024.

Les inscriptions ou annulations s'effectuent au plus tard la veille avant 10h (jour ouvré) sur ville-poisat.fr, par mail à restauration@ville-poisat.fr, par tél au 04 76 25 92 43.

Vous trouverez toutes les modalités d'inscription, d'annulation, de facturation sur le site et dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs.

La participation des familles

Si vous avez des remarques, questions sur ces différents temps, contactez-nous via coordination.cscs@ville-poisat.fr ou au 04 76 25 89 19

Le Comité Consultatif Éducation est l'instance grâce à laquelle nous pouvons échanger sur ces différents sujets.

Vous êtes les bienvenus pour partager un repas avec les enfants et l'équipe (1 parent par période) Inscription via restauration@ville-poisat.fr

Un retour sera demandé sur vos observations concernant l'organisation, la pédagogie, les aspects diététiques & gustatifs.

Les accueils de loisirs extrascolaires



L'ACL

L'accueil de loisirs de Poisat fonctionne les mercredis et les vacances et est organisé par l'ACL, l'Association des Centres de Loisirs pour les enfants de 3 à 14 ans. Les enfants de moins de 3 ans scolarisés à Poisat sont également accueillis. Le centre de Poisat se situe au CSCS. Il est subventionné par la commune pour les poisatiers. Il est également possible d'inscrire vos enfants dans d'autres structures ou activités (ski, séjour) au siège de l'association. Toutes les informations (projet éducatif, projet pédagogique, règlement intérieur, programmes et tarifs) sont disponibles sur le site de l'ACL : acl-grenoble.org

MERCREDIS

Le temps de restauration reste organisé par la commune. Départ échelonné de 13h à 14h
L'accueil de loisirs de l'après midi est organisé par l'ACL. Accueil échelonné de 13h à 14h au CSCS
Départ échelonné de 17h à 18h. Inscriptions jusqu'au lundi 18h pour le mercredi qui suit.

LE CENTRE DE POISAT

Les objectifs du centre de loisirs de Poisat sont définis en lien avec le PEdT de la commune, le projet éducatif de l'ACL et l'équipe d'animation. Ils sont retravaillés régulièrement par l'équipe d'animation. Ils visent à :

- encourager la cohésion de groupe,
- découvrir des activités pour donner de nouvelles envies,
- respecter le rythme de chacun,
- rendre les enfants acteurs de leurs temps de loisirs,
- grandir en développant son imaginaire et sa créativité.

VACANCES

Accueils échelonnés au centre de Poisat :
8h-9h, 11h30-12h, 13h-14h, 17h-18h. Mardis et jeudis : journées continues. Repas et pique-niques fournis par Guillaud traiteur tous les jours. Goûter fourni par l'ACL. Inscriptions jusqu'au mercredi avant midi pour la semaine suivante (sous réserve de disponibilité).

CONTACTS

Pour le centre de Poisat, renseignements & inscriptions au CSCS : 2 avenue Pierre Mendès France à Poisat
Du lundi au vendredi de 14h30 à 18h
04 76 25 89 19 - secretariat.poisat@acl-grenoble.org

Responsable sur place : Antoine Bernard
06 22 76 85 94 - acl.cscs@ville-poisat.fr
Pour les autres sites de l'ACL, renseignements auprès de l'ACL : 11 avenue Jean-Perrot à Grenoble
04 76 87 76 41 - secretariat@acl-grenoble.org

Les partenaires des temps scolaires et périscolaires

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

L'APE soutient les projets scolaires des écoliers poisatiers (achat de matériel, sorties scolaires, intervenants, classes découvertes) principalement grâce aux fonds récoltés lors des ventes de chocolats, plantes, vide grenier, kermesse etc... L'APE organise des manifestations festives et conviviales tout au long de l'année (apéro de rentrée, matinées jeux, galette des rois). L'APE participe activement aux différents temps festifs organisés par les écoles et la commune (fête de Noël, spectacle, POISAT en fête) et organise quelques soirées conviviales : karaoké, soirées dansantes, blindtest très appréciées de tous.

Nous avons besoin de vous, de vos talents, de votre participation sur les temps forts.

À vos agendas, voici les premières actions de l'année scolaire 2024/2025 :

- Apéritif de rentrée le dimanche 1er septembre de 18h à 19h devant l'école élémentaire pour partager un moment convivial et découvrir la composition des classes.
- Pour les nouveaux arrivants, l'APE propose un «parent accueillant» (un contact privilégié pour poser toutes vos questions !), n'hésitez pas à nous contacter par email pour plus d'informations
- La réunion de rentrée de l'association aura lieu le mercredi 11 septembre à 18h en salle Edith Piaf.

<https://apepoisat.blogspot.com> - ape.poisat@free.fr

AMICALE LAÏQUE DE POISAT

Le « coup de pouce » élémentaire a lieu les lundis de 16h30 à 17h30.

Informations :

- lors du forum des associations
- par mail aldp38@gmail.com

Site : <http://perso.numericable.fr/mairiepoi/>

MPT, ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Renseignements sur blog.mpt-poisat.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GEORGES BRASSENS

Les bénévoles et la bibliothécaire municipale accueillent régulièrement des groupes scolaires avec leurs enseignants. Les enfants écoutent des histoires, participent à une animation et peuvent emprunter des livres.

Renseignements à la bibliothèque, au 04 76 25 83 71, l'après-midi ou par mail : bibliotheque@ville-poisat.fr

Informations diverses



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Si votre enfant présente une allergie avérée par un allergologue ou une pathologie nécessitant un aménagement, un PAI doit être mis en place. Une rencontre est alors obligatoire entre les parents, le médecin scolaire et les représentants de la commune. Nous vous invitons à prendre contact avec le directeur d'école et le service enfance jeunesse AVANT LA RENTRÉE, afin d'organiser une réunion avec le médecin scolaire. Sans PAI, nous serons dans l'impossibilité d'accueillir votre enfant à la restauration scolaire. Dans le cas d'un renouvellement du PAI existant à l'identique, nous vous remercions de nous transmettre avant la rentrée une ordonnance de moins de 3 mois de votre médecin (allergologue pour les allergies) ainsi qu'un document médical attestant de la stabilisation de la pathologie. Le PAI sera reconduit par les différentes parties pour l'année suivante.

PAIEMENT EN LIGNE

Les inscriptions et le paiement en ligne de la restauration et des activités périscolaires sont possibles avec un lien accessible directement dès l'activation par les services de la période 2024-2025, depuis le site ville-poisat.fr

Pour toute première inscription d'une nouvelle famille et enfant, il faut se rendre à la mairie ou à l'accueil du Service Enfance-Jeunesse et Vie Associative au CSCS.

À la fin de l'année scolaire, les familles déjà inscrites recevront un mail, du prestataire avec le lien <https://portail4.aiga.fr/index.php5?client=04205>, elles pourront alors compléter ou modifier leurs coordonnées et inscrire leurs enfants. Toutefois, si vous ne recevez pas ce courriel, merci de vous manifester à l'accueil de la mairie.

CONSIGNES POUR LES INSCRIPTIONS À LA RESTAURATION & AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Les inscriptions sur le portail famille se font en deux étapes pour toute nouvelle activité (restauration scolaire, temps relais, ateliers du soir).

- 1) Demander l'ouverture des inscriptions pour l'activité choisie
- 2) Attendre la validation des services (le point d'interrogation se transformera en V de validation)
- 3) Vous pourrez alors choisir les dates qui apparaîtront sous l'onglet « réservation pointage ».

MEMO ne pas le compléter car il ne vaut pas inscription.

CALENDRIER DES VACANCES 2024 - 2025

ZONE A

RENTRÉE SCOLAIRE : lundi 2 septembre 2024

VACANCES D'AUTOMNE : du 19 octobre au 3 novembre 2024

VACANCES DE FIN D'ANNÉE : du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025

VACANCES D'HIVER : du 22 février au 9 mars 2025

VACANCES DE PRINTEMPS : du 19 avril au 4 mai 2025

VACANCES D'ÉTÉ : fin des cours vendredi 4 juillet 2025 après la classe

★ Maternelle

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h15 8h45	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école	Temps relais matin à l'école
8h45 > 11h45	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école	Temps scolaire matin à l'école
11h45 > 13h45	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h15	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h15	Restauration CSCS	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h15	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h15
13h45 > 16h	Temps scolaire après midi à l'école	Temps scolaire après midi à l'école	Départ échelonné 13h > 14h Accueil échelonné 13h > 14h	Temps scolaire après midi à l'école	Temps scolaire après midi à l'école
à partir de 16h	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30 ↓ Temps relais soir Ecole 16h > 16h30 Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30 ↓ Temps relais soir Ecole 16h > 16h30 Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Accueil de loisirs organisé par l'ACL au CSCS 13h > 18h Départ échelonné CSCS 17h > 18h	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30 ↓ Temps relais soir Ecole 16h > 16h30 Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h > 17h30 ↓ Temps relais soir Ecole 16h > 16h30 Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30

★ Élémentaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h30 > 12h	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école	Temps scolaire à l'école
12h > 14h	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h30	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h30	Restauration CSCS ↓ Départ échelonné 13h > 14h Accueil échelonné 13h > 14h	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h30	Restauration CSCS ↓ Temps relais midi Ecole 13h30
à partir de 14h	Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h45 ↓ Temps relais soir Ecole - 15h45 > 16h30	Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h30 ↓ Temps relais soir Ecole - 15h30 > 16h30	Accueil de loisirs organisé par l'ACL au CSCS 13h > 18h	Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h45 ↓ Temps relais soir Ecole - 15h45 > 16h30	Temps scolaire après midi à l'école 14h > 15h30 ↓ Temps relais soir Ecole - 15h30 > 16h30
à partir de 16h30	Ateliers découverte Gymnase 16h30 > 17h30 trajet	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 > 17h30	↓ Départ échelonné CSCS 17h > 18h	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 > 17h30	Ateliers découverte CSCS ou à proximité selon les projets menés 16h30 > 17h30
à partir de 17h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 18h > 18h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30		Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30	Ateliers libres - CSCS Départs échelonnés 17h30 > 18h30